

ÉDITO

MARC METDEPENNINGEN

Une justice pauvre, ses prisons sous le seuil de pauvreté

Le meurtre à Anvers de Julie Van Espen a concentré les reproches sur la justice, sans toutefois trop s'interroger sur les prisons. Le suspect, Steve Bekelmans, n'aurait sans doute pas croisé le chemin de la jeune fille s'il avait été emprisonné, sans que l'on sache si sa violence ne se serait pas dirigée contre une autre victime au terme de sa peine de quatre ans prononcée en 2017 et frappée d'appel. Sans que l'on sache non plus si ses premières incarcérations juvéniles l'avaient déjà rendu irrécupérable il y a 19 ans par le côtoiement de délinquants d'habitude, l'accès aux drogues, l'absence de suivi effectif.

La prison, une fois de plus, s'invite timidement dans la campagne électorale, tant l'incarcération cellulaire demeure pour une majorité de l'opinion publique la seule riposte légitime à opposer aux délinquants. Depuis le XIX^e siècle, elle est figée dans son seul rôle de punition, même si les discours constants des partis vantent l'ambition de réinsertion des condamnés.

La justice, on l'a dit mille fois, est pauvre et délaissée. Les prisons, elles, sont en dessous de ce seuil de pauvreté. Les détenus ne sont pas un enjeu électoral, sauf lorsqu'ils récidivent cruellement.

La prison, une fois de plus, s'invite timidement dans la campagne électorale

Tout cela se constate avec constance depuis des dizaines d'années. La prison est une oubliette commode. Le gouvernement sortant (comme d'autres avant lui) a bien tenté l'amplification des peines alternatives. Ces initiatives résultent pour l'essentiel du souci budgétaire de vider les prisons. Les programmes des partis balancent entre l'affirmation que toutes les peines doivent être exécutées et une préférence affirmée pour les peines alternatives. Ces postures renvoient tant au financement des prisons, et surtout au contenu de la détention, qu'à ce défi qui s'imposera au fédéral de s'accorder financièrement et fonctionnellement avec les Communautés (compétentes pour les maisons de justice) pour substituer, sauf cas exceptionnels, l'encadrement des condamnés à l'abandon carcéral. Ce sera compliqué. La peine alternative, si elle n'est là que pour vidanger la prison, n'a aucune utilité. La gestion actuarielle des populations carcérales, qui repose sur la désignation de groupes à risques (les violeurs, les terroristes, les braqueurs, etc.) plus que sur la prise en compte de l'individu criminel, est un autre frein puissant à la réinsertion. Enfin, les peines alternatives, dès lors qu'elles demeurent inaccessibles aux étrangers (qui forment une part importante de la population carcérale) n'ont qu'un effet diminué et discriminatoire sur cette catégorie de détenus. Oser réfléchir au sens de la peine et aux moyens à mettre en œuvre : ce débat délicat et ambitieux, s'il est mené, sera à l'honneur du prochain gouvernement.